

MASTER 2 ARCHITECTURE EN APPRENTISSAGE

RENTRÉE 2026



**« Apprendre le métier d'architecte
en le pratiquant au quotidien »**

DEVENEZ APPRENTI !

L'ENSAM propose un parcours en apprentissage en Master 2.

Cet apprentissage repose sur une alternance régulière entre l'école et la structure d'accueil, permettant de maintenir un lien constant entre théorie et pratique.

3 JOURS EN ENTREPRISE
2 JOURS À L'ÉCOLE

ÊTRE APPRENTI

L'étudiant apprenti bénéficie d'un double statut : il est à la fois étudiant à l'ENSAM et salarié d'une structure d'accueil. Ce statut lui confère des droits et des obligations liés au contrat de travail :

- Contrat d'apprentissage
- Période d'essai
- Congés payés
- Protection sociale

LES HORAIRES

La durée du travail est fixée à **35 heures** par semaine, incluant les temps de formation.

Un encadrement adapté

Chaque étudiant est encadré à la fois par un maître d'apprentissage en entreprise et un tuteur académique désigné par l'école. [Le CFA ENSUP LR](#) accompagne l'étudiant dans les démarches administratives, contractuelles et réglementaires.

RÉMUNÉRATION

Un apprenti est un salarié en formation, il perçoit un salaire minimum réglementaire correspondant à un pourcentage du Smic*.

de 18 à 20 ans :
43 à 67 % du SMIC

de 21 à 25 ans :
53 à 78 % du SMIC

à partir de 26 ans : 100 %

POURQUOI CHOISIR L'APPRENTISSAGE ?

- Confronter les enseignements aux réalités du terrain
- Développer une compréhension concrète du métier
- Construire progressivement son projet professionnel

Dans le cadre de l'apprentissage, l'étudiant apprenti suit exactement la même formation que les autres étudiants, avec les mêmes attendus académiques. L'expérience en structure d'accueil vient enrichir ce parcours en apportant :

- Des situations concrètes
- Des problématiques professionnelles
- Une mise en pratique immédiate des connaissances

COMMENT TROUVER UNE STRUCTURE D'ACCUEIL ?

L'étudiant apprenti est acteur de sa recherche de structure, en lien avec l'ENSAM et le CFA qui peuvent l'accompagner dans sa recherche et dans l'identification de structures adaptées.

Une liste de structures peut être proposée et un accompagnement à la recherche est mis en place

L'ENSAM valide la structure et les missions afin de garantir leur cohérence avec la formation.

COMMENT CANDIDATER ?

L'accès à l'apprentissage s'inscrit dans le cadre de la candidature au Master 2. L'étudiant apprenti doit constituer un dossier comprenant :

- Un CV
- Une lettre de motivation
- Un portfolio
- Une fiche de préinscription

Les étapes du parcours

- 1 Recherche d'une structure
- 2 Information auprès du bureau apprentissage ENSAM
- 3 Candidature au Master par apprentissage
- 4 Étude du dossier et entretien
- 5 Validation pédagogique
- 6 Mise en place du contrat avec le CFA
- 7 Inscription définitive à l'ENSAM

Contacts

Sandrine Lafont

Chargée de l'apprentissage

formation-apprentissage-contact@montpellier.archi.fr

Plus d'informations



ENSAM

179 rue de l'Espérou

34093 Montpellier Cedex 05

T. 04 67 91 89 89

